



Les Béatitudes : la dérive des médecins de l'âme

Chloé Andries – *La Vie* – 22 mars 2007

Depuis 1973, la communauté des Béatitudes accueille les personnes en prenant en compte la dimension psychique de la vie spirituelle. Mais de nombreux témoignages font aujourd'hui état d'abus de pouvoir. *La Vie* a mené l'enquête.

Ils y ont cru. Myriam et Pascal Michelena rêvaient de pouvoir accompagner ceux qui souffrent. Dans leur corps et dans leur âme. Elle était infirmière en psychiatrie. Lui, sensible à la psychologie. Deux catholiques convaincus. Il a suffi d'une cassette, tombée entre leurs mains un peu par hasard, en 1998, pour se lancer. Un certain Bernard Dubois, pédiatre, père de quatre enfants et membre de la communauté catholique charismatique des Béatitudes, y parlait de « *la gestion des émotions* ». C'était limpide. « *Enfin nous trouvions une explication simple aux problèmes psychologiques de chaque homme : tout était relié au spirituel. Il nous suffisait de connaître le schéma d'explication décrit pour ensuite aider les autres par la prière* », se souvient Myriam.

À l'époque, Bernard Dubois est berger (responsable) de Château Saint-Luc, maison des Béatitudes installée à Cuq (Tarn). Des médecins, des psychologues, mais aussi de simples membres de la communauté y accueillent les âmes pour des sessions de guérison intérieure et des formations à l'accompagnement spirituel. Convaincus par l'enseignement, la beauté de la liturgie charismatique et la vie fraternelle d'un groupe qui tente de vivre comme les premiers chrétiens, les Michelena décident de suivre un séminaire de formation. Puis entrent dans la communauté.

Trois ans plus tard, le couple quitte les Béatitudes. Et porte plainte, en 2005, pour abus de faiblesse. Une information judiciaire est en cours au tribunal de Castres. Aujourd'hui, Myriam et Pascal dénoncent une théorie psycho-spirituelle dangereuse. Ils expliquent : « *Nous avons été manipulés, infantilisés, au point de finir complètement déstructurés.* » Une accusation qui semble loin de l'anecdote localisée. Depuis la fin des années 1990, plus de 40 témoignages de familles ou d'anciens membres de la communauté inquiètent Jacqueline Descamps, en charge du dossier des Béatitudes pour l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (Unadfi), et Jacques Héliot, président de l'Association vie religieuse et familles (Avref). Ils dénoncent « *des abus de pouvoir et des ruptures familiales* ». La secrétaire générale de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), Catherine Catz, va jusqu'à parler « *d'emprise mentale et de ruptures familiales* ». Que penser de la légitimité de telles accusations à l'encontre d'une communauté dynamique, reconnue par l'Église diocésaine depuis 1979, investie dans de nombreuses charges pastorales et forte de 1450 membres répartis aux quatre coins du globe ?

À l'origine de l'aventure des Béatitudes en 1973 : frère Ephraïm, le fondateur. En pleine période d'effervescence du Renouveau charismatique, cet ancien protestant devenu diacre a créé une communauté rassemblant des laïcs, des prêtres et des familles dans une vie contemplative et apostolique. Le groupe s'est rapidement imposé dans le paysage catholique, car il répondait à des attentes pastorales fortes : grâce à un accueil chaleureux en communauté, l'histoire des personnes, en particulier celles en détresse, était prise dans sa globalité (psychisme, corps) et portée dans la prière. Pour ce faire, Ephraïm a développé une théorie alliant psychologie, spiritualité et anthropologie chrétienne. Une excellente intuition, également développée plus récemment par d'autres chercheurs chrétiens, comme l'écrivain Simone Pacot ou le bénédictin Anselm Grün. Mais, alors que ces derniers ont toujours insisté sur la séparation du psychologique et du spirituel, Ephraïm, lui, a poussé l'expérience jusqu'à se présenter comme « *thérapeute* » dans ses divers écrits. Il y évoquait son « *expérience clinique* » et affirmait s'être inspiré « *des exercices spirituels de saint Ignace de Loyola (...), pour inventer un outil thérapeutique* ».

Autre théoricien du mouvement, le pédiatre Bernard Dubois a développé une doctrine du même type, résumée dans son livre Guérir en famille, paru en 2001 : né du péché, l'homme a été élevé par des parents qui l'ont « *involontairement mal aimé* ». Une blessure a donc rompu le schéma familial idéal de l'homme, celui de la sainte Trinité, qu'il lui faut absolument retrouver. L'individu est ainsi invité à retourner dans son passé, jusqu'à sa vie intra-utérine s'il le faut, pour y trouver la blessure originelle, avant d'entamer une guérison dans la Sainte Famille. « *Dans ce schéma, l'homme devient passif et attend tout d'une intervention divine, en se projetant dans ce modèle familial asexué et illusoire, et va parfois jusqu'à rejeter sa propre famille* », explique un théologien qui tient à garder l'anonymat. Pour lui, « *ce type de théorie,*

par la confusion qu'elle engendre, peut entraîner de graves conséquences dans l'utilisation de la foi et la prise de pouvoir sur l'individu ».

Ce terme de « *confusion* » revient comme un leitmotiv dans la dizaine de témoignages que nous avons recueillis auprès d'anciens membres des Béatitudes ou de familles de membres, voire d'anciens participants aux retraites, pour évoquer l'articulation entre spiritualité et psychologie.

C'est ce que révèle le cas de François. Ce catholique pratiquant, passionné depuis les années 1990 par la psychologie, a découvert les Béatitudes en 2003. Séduit par leur doctrine psycho-spirituelle, il enchaîne les retraites entre 2003 et 2005 dans plusieurs de leurs maisons. « *En arrivant, j'étais subjugué par la chaleur de l'accueil, la disponibilité des membres de la communauté.* » Mais le retraitant se pose rapidement des questions sur la place de la manipulation dans ce vécu de la foi. « *Nous faisons des exercices respiratoires que je me souvenais avoir déjà effectués dans des stages destinés à atteindre un état modifié de conscience. Sauf que là les effets obtenus étaient censés venir de l'Esprit-Saint. Ensuite, nous nous retrouvions dans des salles surchauffées, à parler en langues (ndlr : expression spontanée dans un langage incompréhensible, imputée à l'Esprit-Saint). L'émotion devenait tellement forte que certaines personnes perdaient connaissance... On appelait ça le repos dans l'Esprit. Dieu était utilisé comme une puissance magique capable de résoudre tous les problèmes. Nous étions alors invités à nous en remettre totalement à la Providence, sans aucun besoin d'exercer notre jugement. C'était de la manipulation.* »

Pourtant, François persiste. Il participe même à une « *semaine Saint-Joseph* », sept jours durant lesquels il vit au rythme de la communauté, tout en effectuant des travaux manuels dans les bâtiments des Béatitudes. « *J'étais impressionné par leur équipement informatique et leur parc immobilier. Ce qui n'empêchait pas les responsables de nous appeler constamment au don. Ceux qui étaient repérés pour avoir de l'argent bénéficiaient d'attentions particulières.* » Un jour, François décide de couper les ponts après qu'un membre des Béatitudes lui a révélé l'identité de son meilleur ami : Satan... « *Tout ce qui venait de l'extérieur était, selon eux, perverti par des puissances démoniaques* », explique l'ancien retraitant.

La référence au diable se révèle omniprésente au sein des Béatitudes. Bernard Dubois affirmait en 2001, dans un DVD consacré à l'exorcisme, qu'il trouvait « *volontiers trois ou quatre cas d'obsession et plusieurs cas d'oppression* » à chaque session d'accompagnement qu'il animait, ces deux termes désignant, selon les textes ecclésiastiques, les degrés inférieurs à la véritable possession démoniaque. Certes, combattre l'action du diable fait partie de la mission de l'Église. Mais si l'exorcisme, pratiqué exclusivement par des prêtres, est très encadré, la pratique des « *prières de délivrance* » (censées chasser le diable) ne l'est guère. Les Béatitudes ont donc pu développer librement cette activité. Pour Yves Brault, psychothérapeute qui a étudié la question du psycho-spirituel aux Béatitudes au sein

d'une unité de recherche menée par l'Institut de science et théologie des religions (ISTR) de Toulouse, en 2005, « *l'utilisation que Bernard Dubois fait du diable dans ses écrits relève de la manipulation, consciente ou non. Dans l'un de ses textes, l'Infestation maligne, il tente de faire le tri entre les cas psychiatriques et les cas d'infestation maligne. Avec, pour unique critère, celui de sa propre subjectivité. On est clairement dans la prise de pouvoir sur l'autre.* » Une analyse que conteste Bernard Dubois, qui nous a affirmé se baser sur « *des critères d'Église* » et travailler en équipe pour discerner en ce domaine.

C'est cette instrumentalisation du combat contre le diable que dénonce Joëlle, dont la fille a vécu à la communauté des Béatitudes de Château Saint-Luc, alors que Bernard Dubois y était le berger. « *Progressivement, nous avons vu notre fille couper tous les liens avec ses proches, affirme Joëlle. Quand nous lui téléphonions, elle n'était jamais libre, et nos messages restaient parfois sans réponse. Lors de nos visites, nous attendions des fois longtemps avant que quelqu'un nous accueille. Et son discours à notre égard, jadis chaleureux, est devenu de plus en plus méprisant, voire incohérent.* » Dans l'une de leurs dernières conversations téléphoniques, la jeune fille aurait reproché à sa mère de « *ne pas avoir prononcé des prières de délivrance après une fausse couche* », survenue plusieurs années avant sa naissance. Ainsi, la jeune fille a expliqué à sa mère qu'elle l'avait « *conçue dans un cercueil* ».

Ces ruptures familiales sont aussi dénoncées par les Michelena, qui affirment s'être coupés de leur famille pendant leur vie communautaire à Château Saint-Luc. « *L'extérieur était diabolisé, et nous étions complètement infantilisés, ce qui nous empêchait toute lucidité* », explique le couple. Pour eux, ce recours au diable, doublé de la nécessité de s'abandonner à la providence de Dieu, afin de guérir, les aurait menés à accepter de soumettre leurs moindres faits et gestes au berger, annulant ainsi tout pouvoir de décision individuel. Dans le texte qui règle la vie quotidienne de la communauté (le coutumier), on trouve ainsi des exemples de manquement aux règles d'obéissance, comme « *user d'un objet particulier sans permission (...) : des ciseaux, des outils, des ustensiles de la cuisine...* ». Un abandon qui aurait également poussé les Michelina à travailler sans rémunération, tout en reversant à la communauté une dîme sur leurs allocations familiales et sur les dons reçus de l'extérieur, soit 50 à 100 € mensuels. Tout cela conformément aux statuts de l'époque, qui indiquent que chaque membre de la communauté « *choisit de ne plus rien avoir en propriété personnelle* », en versant, par exemple, « *ses revenus et les dons qu'il reçoit* ».

Cette dépendance aveugle les aurait aussi menés à subir les conséquences de décisions, parfois aberrantes, des bergers en place. Comme celle de Bernard Dubois d'accueillir au sein de la communauté, entre septembre 2000 et avril 2003, un prêtre condamné pour pédophilie sans le dire aux Michelena. À l'époque, le couple y élève pourtant ses deux enfants, sans jamais être averti de la condamnation de ce prêtre en première instance, en juillet 2002, puis en appel par le tribunal de

Rouen en décembre de la même année, pour agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. L'ayant finalement appris, les Michelina saisissent le conseil départemental de l'ordre des médecins, qui somme Bernard Dubois de s'expliquer. Le pédiatre aurait justifié son silence en répondant que les enfants du couple Michelena étaient âgés de moins de trois ans à cette époque, alors que le prêtre en question avait été condamné pour des agressions sur adolescents... Joint par notre rédaction au téléphone, Bernard Dubois a maintenu cette explication.

Dès 2003, un rapport de la Ddass, effectué après une visite à Château Saint-Luc, révélait de graves dysfonctionnements au sein des formations et des stages proposés au public dans cette maison. À l'époque, les deux médecins chargés de l'inspection des lieux observent que la structure propose « *un accueil des personnes en difficulté psychique qui se veut non seulement spirituel mais aussi thérapeutique* ». Ils ajoutent que « *ces activités ne bénéficient d'aucune autorisation, ni agrément* ». Concernant le contenu des formations, « *elles s'appuient sur (...) une vision mystique et des bases thérapeutiques non validées par la science* ». Les experts avertissent ainsi les membres engagés dans ces activités sans diplôme de médecine qu'ils se « *trouvent en pratique d'exercice illégal de la médecine* ». Quant aux médecins, « *ils sont en infraction au code de déontologie* ». Compte tenu de ces éléments, la communauté est priée « *de supprimer toute allusion à des actions thérapeutiques et de séparer l'exercice médical individuel de la vie communautaire* ».

Ces mises en garde semblent avoir, au moins partiellement, été prises en compte. Effectivement, les termes médicaux comme « *centre d'accueil thérapeutique* » ont disparu des brochures d'information. Cependant, il reste difficile de connaître la réalité de la situation actuelle. Bernard Dubois, lui, nie quelques-unes de ses anciennes activités. Il remplit désormais les salles diocésaines du Puy-en-Velay (Haute-Loire) pour ses sessions « agapè », retraites censées aider à guérir par l'amour de Dieu, mais nous a affirmé n'avoir jamais fait d'« *agapèthérapie* », ces sessions de guérison intérieures nées au Canada qui mêlent allègrement thérapie et spiritualité. Pourtant, d'anciennes publicités émanant de Château Saint-Luc prouvent le contraire.

Face aux problèmes de cette communauté reconnue par l'Église, les évêques commencent à réagir. En janvier 2007, lors d'une conférence de presse, Pierre-Marie Carré, archevêque d'Albi, pointait des « *erreurs (ndlr : à Château Saint-Luc), parfois graves, liées au discernement des personnes, à la confusion des domaines et à des choix trop rapides* ». Dans le diocèse de Dax, Mgr Philippe Breton a mené une enquête sur les activités d'Ephraïm et d'un médecin membre des fraternités Camille de Lellis, composées de médecins et d'accompagnateurs psycho-spirituels. Ces fraternités sont le prolongement de l'apostolat de Château Saint-Luc à travers la France. Dans une lettre de 2003 adressée à une famille qui affirme avoir été brisée par les thérapies de ce médecin, l'évêque qualifie les activités de cet homme et d'Ephraïm de « *certainement "curieuses"* » et d'« *inspiration pas très catholique* »,

mais déplore n'avoir, « *d'un point de vue canonique, aucun pouvoir de juridiction (...) tant qu'elles ne seront pas reconnues officiellement dangereuses* ». Mgr Breton va plus loin, dans une correspondance de 2004, en affirmant qu'il « *dissuade fermement tous ceux qui seraient tentés de suivre leurs sessions psycho-spirituelles* ». Avant d'ajouter qu'il a dû « *mettre bon ordre dans certains monastères du diocèse où la doctrine des Béatitudes, apparemment, recueillait de trop nombreux suffrages* ». Une affirmation qui vient corroborer plusieurs témoignages de familles estimant que ces doctrines psycho-spirituelles ont été enseignées par les Béatitudes dans d'autres communautés, provoquant le même type de dérives.

Mais la marge de manœuvre des évêques s'est considérablement réduite depuis l'érection de la communauté en association de fidèles de droit pontifical (c'est-à-dire qui dépend directement du pape) en 2002, pour une période d'essai de cinq ans, qui arrive à échéance en 2008. Selon des sources proches de l'affaire, une enquête canonique a été réclamée aux instances romaines. Mais le cardinal Rylko, président du conseil pontifical pour les laïcs, en charge du dossier, refuse pour l'instant d'engager une procédure, qu'il juge peut-être disproportionnée.

Au terme de cette première enquête, il demeure incontestable que les Béatitudes ont aussi aidé de nombreuses personnes en souffrance, comme en témoigne une théologienne qui souhaite garder l'anonymat : « *Récemment, j'ai traversé une épreuve extrêmement dure. La session que j'ai suivie à Château Saint-Luc avec Bernard Dubois m'a aidée à remonter la pente. C'est un homme formidable.* » Patrick Balland, prêtre catholique, a côtoyé Ephraïm et vécu dans une maison de la communauté pendant deux ans. Pour lui, les Béatitudes n'ont rien à voir avec un mouvement sectaire. « *Cette communauté m'a appris ce que signifiait l'accueil des pauvres. Dans plusieurs maisons, ils développent un accompagnement avec des médecins pour les SDF, les femmes en difficulté, les soins palliatifs. J'y ai rencontré des gens que cet accueil avait sauvés. Bien sûr, on entend des critiques sur Ephraïm et sur les Béatitudes, mais il ne faut pas oublier que presque toutes les communautés nouvelles connaissent une crise au bout de trente ans. Car elles ont expérimenté des intuitions, qui doivent parfois être corrigées à la marge. À ce titre, les Béatitudes ont toujours accepté les remises en cause, elles ont, par exemple, changé le statut des familles présentes dans leur communauté.* »

Reste qu'actuellement la communauté semble en crise. Contactés par notre rédaction, l'assistant général de la communauté, Étienne Richer, et son modérateur général, François-Xavier Wallays, refusent de nous parler. Selon nos informations, les Béatitudes sont en pleine restructuration à la suite du départ de certains de ses membres. Il semble aussi qu'elles cherchent à clarifier le rapport entre psychologie et spiritualité dans leurs pratiques, comme en témoigne le dernier livre d'Ephraïm (*Psychologie et Progrès spirituel*), qui insiste sur la séparation des domaines. Aujourd'hui, le fondateur semble plutôt s'investir dans d'autres causes. Pour sa nouvelle association, Anawa, il appelle ses généreux donateurs à soutenir la création d'un foyer pour enfants des rues... au Sénégal.